



ASSEMBLÉE DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

Groupe TAVINI HUIRAATIRA

Assemblée de Polynésie



Question orale au gouvernement

M^{me} Éliane TEVAHITUA

Représentante à l'assemblée de Polynésie française

Membre de la commission de la santé, du travail et de l'emploi

Taraho'i, le 8 décembre 2020.

N° 247/2020/GTH/CAB/ET/et

À

M. Édouard FRITCH

Président de la Polynésie française

7^{ème} séance budgétaire du jeudi 10 décembre 2020

Objet : étude scientifique sur les conséquences génétiques des essais nucléaires français.

Monsieur le Président de la Polynésie

Les victimes des essais nucléaires, leurs familles et les associations qui les accompagnent dans l'instruction et le suivi de leur demande de dédommagement auprès de l'État français, ont soif de vérité.

Une des préoccupations légitimes des polynésiens concerne en particulier la question des conséquences génétiques des tirs nucléaires sur les descendants – enfants, petits-enfants et arrières petits-enfants - des individus qui ont été exposés aux radiations ionisantes.

En effet, nous savons depuis les bombardements américains sur les villes de Nagasaki et Hiroshima que la radioactivité à forte dose augmente à long terme et de manière aléatoire, les risques de cancers et d'anomalies génétiques chez celles et ceux qui ont été exposés aux radiations ionisantes.

Ces effets pouvant se manifester de quelques mois à quelques années après l'exposition.

La question qui se pose est de savoir si ces mutations génétiques et les maladies génétiques qu'elles induisent chez les individus directement exposés aux radiations, se transmettaient dans leur descendance.

Les seuls éléments d'information dont nous disposons émanent du Dr SUEUR qui, dans le cadre d'un projet de recherche consacré aux « conséquences des essais nucléaires français chez les petits-enfants des vétérans du CEP et des habitants des *Tuamotu-Gambier* » a été amené à constater que les enfants présentant des troubles du développement pouvant être également associés à des malformations congénitales et à des retards mentaux étaient dans des proportions inhabituelles des descendants des vétérans civils ou militaires ou des résidents des atolls de *Tureia*, *Reao* et *Mangareva*.

Ces constats mériteraient d'être complétés et enrichis par des travaux de recherches scientifiques plus approfondis, qui auraient vocation à infirmer ou confirmer l'hypothèse d'une transmission héréditaire de ces mutations génétiques radio-induites.

C'est dans cette perspective, Monsieur le Président, que le groupe « Tavini huiraatira » vous demande de diligenter **une étude scientifique indépendante sur les conséquences génétiques potentielles des essais nucléaires dans notre pays**. Monsieur le Président, comptez-vous financer cette étude et dans quels délais ?

Je mets également à profit le temps qui m'est imparti pour solliciter votre intervention auprès de la puissance administrante afin :

-d'une part, que **les dates butoirs de dépôt des dossiers d'indemnisation** imposées par la France soient supprimées. A titre d'exemple, passé le 31 décembre 2020, les demandes de réexamen des dossiers d'indemnisation portés par les victimes des essais nucléaires ou par leurs ayants-droit seront caduques ;

-d'autre part, que **le préjudice propre subi par les enfants et le conjoint d'une victime** soit reconnu par l'État, en d'autres termes que le statut de victime soit reconnu aux ayants-droit d'une victime des essais nucléaires.

Je vous remercie.



M^{me} Éliane TEVAHITUA

Réponse à la question orale de Mme Eliane Tevahitua

Objet : étude scientifique sur les conséquences génétiques des essais nucléaires

Madame la Représentante,

Vous m'interrogez une nouvelle fois sur les conséquences génétiques des essais nucléaires. J'avais déjà eu l'occasion de vous répondre sur ce sujet après la parution de l'article du docteur Sueur, un pédopsychiatre, et non un chercheur, ayant exercé en Polynésie, qui avançait ses certitudes amplifiées par un tapage médiatique et politique et qui ne saurait être, comme vous le dites, des éléments d'information.

Je vous indiquais à l'époque que les écrits du docteur Sueur avaient été battus en brèche par la communauté scientifique, et notamment par l'institut indépendant qu'est l'INSERM, ainsi que par le docteur Roucayrol, pourtant lui aussi membre de l'Association des médecins français pour la prévention de la guerre nucléaire.

Je constate au travers de votre question que vous vous êtes sans doute rangée aux arguments que j'avais avancé à l'époque pour dire que cet article ne reposait sur aucune données scientifiques et ne pouvait constituer une véritable étude sur la question du risque transgénérationnel des essais nucléaires. En effet, pour vous, ce que vous qualifiez maintenant de « constats », mériterait d'être complété et enrichi.

Vous évoquez également les bombardements américains en 1945 sur les villes de Nagasaki et Hiroshima en prétendant que l'irradiation aurait entraîné des anomalies génétiques. Les très nombreuses études menées sur le long terme, et qui ont fait l'objet de plusieurs centaines de publications dans les revues spécialisées, n'ont pas détecté un quelconque effet génétique sur les descendants des personnes qui avaient été victimes des irradiations.

Je vous renvoie à ce sujet à l'ouvrage du docteur Nanao Kamada, docteur en médecine, professeur émérite de l'Institut de recherche médicale de la radioactivité des bombes nucléaires à l'Université d'Hiroshima, qu'une association japonaise avait souhaité mettre à la disposition des Polynésiens. Cette démarche avait été initiée avec Bruno Barrillot en juillet 2016, alors que je l'avais renommé délégué aux conséquences des essais nucléaires, et l'ouvrage a été mis à disposition des établissements scolaires.

Cet ouvrage, qui s'intitule « La vieille dame d'Hiroshima, éducation à la paix » se veut didactique et répond simplement aux questions que des enfants peuvent se poser sur les conséquences des bombardements. Son auteur balaie très clairement les effets génétiques. Si vous n'avez pas eu connaissance de ce livre, il est à votre disposition à la bibliothèque de la maison de la culture.

Sans entrer plus avant dans les détails, vous pourrez également trouver en cherchant un peu sur Internet les mêmes conclusions sur les conséquences de l'explosion de la centrale nucléaire de Tchernobyl.

Ceci étant, vous me demandez de diligenter une étude scientifique indépendante sur les conséquences des essais nucléaires et si je compte la financer.

Je dois d'abord vous dire que, comme tout un chacun, je suis préoccupé par la santé de mes concitoyens et leurs légitimes inquiétudes.

Je vous ai déjà indiqué, mais sans doute avez-vous la mémoire courte, que j'avais confirmé auprès de Bruno Barrillot la nécessité d'une telle étude. Des crédits budgétaires ont été mis en place en ce sens dès 2017.

Une chercheuse japonaise, le docteur Katsumi Furitsu était prête à mener cette étude qui garantissait une totale indépendance vis-à-vis de l'Etat.

Elle nous avait toutefois alerté sur le fait que pour démontrer un effet épidémiologique transgénérationnel il était nécessaire d'enquêter sur

une population en nombre considérable et sur une longue période, ce qui rendait l'étude difficile.

D'autre part, il était particulièrement complexe d'obtenir des échantillons d'ADN sur plusieurs générations, préalable nécessaire au sérieux de l'étude.

Hélas, elle a finalement renoncé à l'issue du tapage médiatique et politique entretenu après les écrits du docteur Sueur, estimant que les conditions d'une démarche sereine de recherche de vérité ne pouvaient s'effectuer dans ce contexte passionnel.

Néanmoins, plusieurs autres pistes d'études ont été envisagées mais la communauté scientifique reste très dubitative sur la possibilité de mettre en évidence des effets macroscopiques (effets visuels, matérialisables) sur les descendants de personnes ayant été exposées du fait qu'aucune étude épidémiologique effectuée sur des cohortes beaucoup plus importantes et soumises à des doses 10 à 100 fois plus fortes n'a pu conclure à un effet transgénérationnel. D'autre part, l'incidence d'anomalies transgénérationnelles sur des enfants, comme le cancer ou les malformations, est beaucoup trop faible en Polynésie pour être significative.

Vous aurez compris que rien n'est aussi facile en ce domaine, si ce n'est l'exploitation politique que vous en faites.

Quant à vos deux dernières questions, sur la date butoir de dépôt des dossiers et sur la reconnaissance du préjudice subi par les enfants et les conjoints des victimes, elles relèvent du domaine législatif et je vous invite à les adresser à votre collègue député qui ne manquera pas d'obtenir des réponses circonstanciées de l'Etat.

Je vous remercie de votre attention.

